

Travailler en intérim

L'intérim joue un rôle essentiel en matière d'entrée dans la vie active. C'est un moyen de découvrir les entreprises et de multiplier les expériences professionnelles. De plus, l'emploi d'intérimaires constitue une stratégie de recrutement pour les employeurs. C'est pourquoi la mission d'intérim évolue parfois vers un poste fixe.

CANTAL

Que vous soyez expérimenté ou débutant, diplômé ou non, quel que soit votre métier, les agences d'intérim ont besoin de vos qualités et de vos compétences. La plupart des entreprises ont désormais recours au travail temporaire de façon régulière.

Travailler en intérim peut vous apporter de nombreux avantages. Si vous êtes débutant, le travail temporaire vous permettra d'acquérir une première expérience, si vous aimez la mobilité, la diversité et le changement, vous aurez ainsi la possibilité de changer régulièrement d'univers de travail. Dans tous les cas, vous enrichissez considérablement votre expérience professionnelle, vos compétences, votre polyvalence ainsi que votre connaissance des entreprises et du marché du travail.

Pour vous inscrire dans une agence de travail temporaire, munissez-vous des documents suivants : curriculum vitae à jour, pièce d'identité, carte de sécurité sociale, relevé d'identité bancaire, diplômes, certificats de travail ou attestations de stages, permis de conduire.

Avant le début de chaque mission, vous signez un contrat de travail et vous êtes salarié de l'agence de travail temporaire. En fin de mission et pour compenser le caractère précaire de votre situation, une indemnité complémentaire et équivalente à 10 % du salaire total brut (hors congés payés) vous est versée (cette indemnité n'est pas due en cas d'embauche immédiate à durée indéterminée à l'issue de la mission, en contrats de formation ou en cas de rupture anticipée du contrat à votre initiative).

ADECCO

38 avenue de la République
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 46 86 60
Fax : 04 71 46 86 64
Web : <http://www.adecco.fr>

START PEOPLE

60 rue des Carmes
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 43 42 15
Fax : 04 71 43 42 16
Email : aurillac@startpeople.fr
Web : <http://www.startpeople.fr>

MANPOWER

ZI de Montplain
1 rue Henri Rassemusse
15100 SAINT-FLOUR
Tél : 04 71 60 56 00
Fax : 04 71 60 56 01
Email : st-flour@manpower.fr
Web : <http://www.manpower.fr>
Le lundi, mardi et vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h

MANPOWER

41 avenue de la République
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 43 41 00
Fax : 04 71 43 41 01
Email : aurillac@manpower.fr
Web : <http://www.manpower.fr>
Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

ADECCO

43 avenue Charles Périe
15200 MAURIAC
Tél : 04 71 68 38 70
Fax : 04 71 68 38 74
Web : <http://www.adecco.fr>